

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2021**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Mme Sarah STAUNTON, Provisseure Adjointe

Administratifs : Daniel Parent, Sarah STAUNTON, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du Grand Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du conseil Régional : Timothée DRUET,

Enseignants : Lisa CARLES, Eric JOURDAN, Angélique PINTUREAU, Susana BARATA, Alexandre GAUTHERAT, Frédéric LONGET, Philippe CORROTTE

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Guillaume MAGRIN

Elèves : Eugénie MERMET, Clara LOIGEROT,

Parents d'élèves : Juliette GIRAUD, Karine AYRAL, Delphine BAILLY, Stéphane TISSOT, David MERMET

Invité : Séverine RAULT, Luc GASPAS

**Soit 21 votants**

Le quorum étant atteint avec 21 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10.

M. le Proviseur indique que Mme Rault et M. Gaspar, professeurs, assisteront à la séance en qualité d'invités.

**Le secrétariat de séance** est assuré par Mme STAUNTON Sarah, proviseure adjointe.

**1. Organisation de l'action éducative**

**1.1 Projet de voyage Raid VTT (présenté par M Longet)**

Ce voyage est prévu du 29 mai au 3 juin pour un groupe de 25 élèves et 6 accompagnateurs -Auvergne (sportive, vie collective) – départ dimanche après-midi, arrivée vendredi soir. Entraînement à partir de février le mercredi après-midi. Tout élève motivé peut participer, même ceux qui n'ont pas un haut niveau sportif.

Voyage facultatif – 6 accompagnateurs – 31 participants – Tarif 300 euros

Location camion et mini bus.

Soumis au vote, le projet de voyage Raid VTT adopté à l'unanimité : 21 votants sur 21 pour

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

### 1.2 Projet de voyage Rando Trail

Ce voyage est prévu du 13 au 15 avril, pour les élèves de Terminale (Ces derniers n'ont pas eu la chance de vivre de moments collectifs sportifs à cause du contexte sanitaire). Ce projet aura parmi ses objectifs l'apprentissage de la vie en collectivité (Vie sociale et vie citoyenne).

L'hébergement se fera au Chalet du centre culturel des Eclaireurs Les Jouvencelles (Prémanon)

Le départ de Dole s'effectuera en bus.

2 parcours seront proposés aux élèves – rando et trail

Des groupes de niveau sportif seront constitués.

#### Participants

25 élèves et 5 accompagnateurs

#### Coût

700 euros

Préparation de repas 1500 euros

(PEEP, ANAP, AS, Ressources propres) – Tarif de 80 euros par participant

Mme Giraud rappelle que pour tout financement par la PEEP, il faut faire parvenir les demandes et les fiches projets avec anticipation.

Soumis au vote, le projet de voyage Rando Trail est adopté à l'unanimité : 21 votants sur 21 pour à 18h22

### 1.3 Voyage étude BTS 1 (Présenté par M Corrotte)

Ce voyage aura lieu du 11 au 15 avril dans le Haut Jura et les étudiants travailleront sur la problématique du tourisme local.

L'objectif est de s'approprier les ressources locales, former un réseau de partenaires pour rencontrer les acteurs

Ce voyage d'étude servira comme exemple ou comme « cas d'école » pour d'autres formations BTS tourisme dans d'autres régions.

36 élèves participeront – Arbois tourisme sera le transporteur. Le coût de la participation sera financé par les frais d'inscription. Le coût total sera de 14,400 euros

Pas de question – Soumis au vote, le projet de voyage d'étude est adopté à l'unanimité : 21 votants sur 21 pour à 18h30

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2021**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**2. Fonctionnement matériel et financier**

**2.1 Remboursement des frais d'inscription BTS**

Démision BTS - M le Proviseur demande l'autorisation pour que l'établissement rembourse les frais d'inscription d'une étudiante démissionnaire en 1ère année. La démarche de démission a été engagée le 14 novembre.

L'élève n'a pas participé au voyage d'étude dont l'organisation a été repoussée à 2022 donc remboursement des frais d'inscription pour 600 euros (totalité)

Soumise au vote, l'autorisation de ce remboursement est acceptée - 21 votants pour 18h35

(départ de M Rebillard à 18h39)

**2.2 Budget pour l'exercice 2022**

M. Grosjean présente le rapport sur le budget de l'exercice 2022 à partir des documents transmis avant la séance. Il rappelle que le budget est un outil, un cadre juridique et financier, qui permet de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses pour l'année à venir. La période en question court du 1 janvier au 31 décembre 2022.

M Grosjean demande si les membres ont besoin d'explications sur les notions budgétaires et comptables. Il n'y a pas de demande d'explication.

M Grosjean commence par une présentation de la démarche de la collectivité et explique les raisons de l'augmentation de la dotation de fonctionnement

**Service activité pédagogique**

Il y a une augmentation dans les moyens alloués au CDI (il y avait eu une baisse l'année précédente).

Mme Hilaire a recensé les besoins de ses collègues ; elle propose de souscrire à 4 nouveaux abonnements et à une offre de ressources numérique – ARTE EDUCATION

Précisions :

- La valeur totale des crédits ouverts pour l'année prochaine peut difficilement servir de point de comparaison avec ce qui a été ouvert en 2021 car les activités ne sont pas tout à fait les mêmes (ex : voyages scolaires)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

- EVEIL : le dispositif Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens a été reconduit tardivement et les moyens pour l'année scolaire 2021-2022 ont été notifiés que dernièrement (4 782 €). 6 projets/an peuvent être financés grâce à EVEIL. Actuellement, 4 projets ont été remis par les enseignants (projet concert fin d'année et trois projets de voyage)
- 2SPED - Subvention ressources pédagogiques : 20 euros / élève pour financer l'achat de ressources au sens large dont les manuels scolaires
- Enseignement Technique : Il n'y a pas de demande pour la mise en place de stages Erasmus+ pour l'instant. M Grosjean explique le fonctionnement de l'UFA et la participation financière du CFA académique. La baisse des ressources tirées de la taxe d'apprentissage se poursuit. La réforme a entraîné un meilleur financement des CFA qui reversent ensuite des moyens aux UFA.

**Service Vie de l'élève**

Les ressources proviennent des subventions de l'Etat et de la Région BFC

M Grosjean rappelle que l'Etat n'alloue plus de moyens globalisés pour le fonctionnement du CVL et du CESC (0 € en 2021). Des subventions du rectorat sont possibles et actuellement l'argent est attribué en fonction des projets déposés.

M. le Proviseur propose d'abonder le budget du service avec les moyens de la dotation de fonctionnement pour ouvrir une ligne de crédits au profit de chacune des commissions. Une prévision de ressources 500 euros est allouée au CVL pour couvrir des trajets des élus ou pour financer des petite actions.

500 euros sont attribués au CESC, notamment pour le fonctionnement du COPIL (groupe de « réflexion » pour les actions EDD).

Le domaine AIDE (fonds social) est largement excédentaire. Les bourses d'études sont plus importantes au lycée et dépassent le plus souvent la valeur des frais scolaires à régler au lycée.

M Parent informe les membres du CA d'une réunion fonds social qui aura lieu le mardi 30 novembre.

Mme Giraud propose de rappeler d'envoyer une communication sur Pronote rappelant l'existence des fonds sociaux pour aider des familles à financer les voyages. M Grosjean précise que les personnes à contacter sont Mme Bouquard et Mme Langlois, l'assistante sociale.

Il donne l'exemple de 4 vélos achetés dans le passé et utilisables par les élèves souhaitant participer au RAID VTT.

M Parent rappelle que la Région a fourni des ordinateurs de prêt au lycée à destination des élèves boursiers. 35 ordinateurs sont disponibles.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

M DRUET informe les membres du CA que 6000 ordinateurs ont été mis à disposition des élèves boursiers dans la région.

M Parent rajoute qu'il n'y a eu que très peu de demandes malgré une information envoyée sur Pronote aux élèves boursiers uniquement. Le fait de savoir que cela existe ne suffit pas. Les familles ont besoin d'aide dans les démarches. Souvent la proposition vient du lycée plutôt qu'une demande des familles.

Crédits EVEIL : un projet est prévu en direction des élèves internes avec l'équipe du lycée Duhamel  
M Grosjean rappelle les objectifs des subventions EVEIL (6 projets par an et par établissement, 8 thèmes, 3 projets maximum par thème)

Crédits Tarification sociale : La Région Bourgogne Franche-Comté accompagne financièrement les élèves boursiers internes et demi-pensionnaires dans le souci d'augmenter le pouvoir d'achat des familles.  
Principe : versement d'une aide comprise entre 100 € et 250 € par an, selon le niveau d'échelon de bourses d'Etat

**Service ALO :**

Ce service supporte toutes les charges qui ne ressortent pas des services activités pédagogiques et vie de l'élève. Il intègre 4 domaines : Administration, Entretien, Viabilisation et Charges spécifiques

Parmi les ressources, on trouve le reversement du service restauration et hébergement soit 20% des recettes perçues sur ce service (taux voté par le conseil d'administration le 9 novembre) et des ressources propres qui sont constituées par la perception des droits au vu des tarifs adoptés par le lycée  
La subvention « Droits d'auteur et de reproduction (BOP 141) » sert à régler la part financière de la convention conclue par le lycée avec le Centre français du droit de copie-CFC qui s'occupe de rémunérer les auteurs et diffuseurs. Base : 1,50 euro HT / élève / an

M Grosjean informe les membres du CA d'une enquête réalisée à la demande du CFC auprès des enseignants du 22 novembre au 17 décembre concernant les photocopies effectuées par chacun. Cela afin de pouvoir affiner le calcul des fonds qui seront reversés aux auteurs et diffuseurs.

M Grosjean renvoie aux documents annexes qui expliquaient le calcul de plusieurs lignes de dépenses du service ALO (contrats et viabilisation)

Pour la viabilisation qui est un gros poste de dépense, la collectivité régionale donne le taux / la méthode de calcul des consommations et des coûts unitaires à appliquer.

Mme BARATA interroge M Grosjean sur la pertinence de faire référence à la moyenne 2018 – 2020.

M Grosjean explique que pour les consommations d'eau et d'énergie la collectivité régionale demande à ce que le montant de la prévision pour 2022 soit établi sur une moyenne calculée entre la moyenne des consommations 2018-2020 et la consommation de l'année 2020. 2020 est une référence forte pour 2022 alors même que cette année a été particulière : le lycée a été fermé plusieurs mois ou a fonctionné à demi-régime.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

M Grosjean présente la suite du budget et attire l'attention sur un point de fragilité - la question de maintenance. Il rappelle que la Région est le propriétaire des locaux et que le lycée doit assumer les obligations du locataire. Il évoque le problème de la cuisine « vieillissante » de la demi-pension, dont les équipements tombent de plus en plus régulièrement en panne. Un rendez-vous a été manqué début 2020 : celui de valider la restructuration des locaux de cuisine après 20 années de fonctionnement. Le besoin de rénover/rééquiper avait été acté avec le référent Région du lycée pour la restauration scolaire. Mais l'épidémie de COVID a rebattu les cartes (et quelques mois après le référent a muté). A ce jour, le lycée n'est pas prioritaire pour une restructuration et les projets de rééquipement seront servis au mieux en 2024...

M Grosjean explique également que les locaux de la cuisine ont besoin d'être reconfigurés et que le lycée a besoin d'un accompagnement plus avancé qu'uniquement le changement des meubles.

Problème : pour 2022, La Collectivité a décidé l'arrêt du dispositif Fonds commun des services d'hébergement – FCSH. Le FCSH est financé par un reversement des lycées sur la base de 1,5% des recettes perçues sur les usagers du service. Chaque établissement peut solliciter ensuite l'appui financier du fonds en faisant valoir ses besoins. Pour le lycée Nodier, les besoins sont essentiellement la prise en charge des réparations suite à des pannes de matériel.

M Corrotte rappelle que dans le « plan lycée » de la Région Franche-Comté encore en vigueur en 2015, la rénovation complète du bâtiment y compris l'accessibilité était évoquée et même prévue. Selon M Corrotte, la situation s'explique par une gestion « coût par coût », ce qu'il estime ne pas être positif pour le lycée. Il souhaiterait que la Région inscrive le lycée dans un projet de rénovation plus global.

M Corrotte rajoute que la bonne volonté de la région n'est pas en question mais il s'interroge sur un possible problème de priorités. Il demande à M Druet de rappeler la situation et les besoins à la Région. M Druet explique que la fusion des régions n'a pas été facile et propose de faire remonter les besoins.

M Grosjean informe le CA que des travaux d'accessibilité sont prévus en 2024.

Il souligne également qu'à côté des chantiers de mise en accessibilité coûteux et complexes l'enjeu de la transition énergétique prescrite par la loi va entraîner des coûts encore plus importants pour la collectivité régionale

M Druet demande une date pour visiter l'établissement et voir les locaux, expliquant que c'est une demande systématique lorsqu'il est membre du Conseil d'Administration d'un établissement.

M. Grosjean explique enfin les prévisions de dépenses et de recettes du domaine Charges spécifiques. Il s'agit de prévoir des écritures comptables destinées à mettre à jour des écritures de bilan en fin d'année 2022 (mise à jour de la valeur de l'actif du patrimoine en retirant la perte de valeur des biens, calculée de manière très théorique). Cela entraîne un déficit pour le service ALO qui correspond à la valeur d'amortissement des biens inscrits au patrimoine et qui ont été acquis sur ressources propres. Ce déficit prévisionnel est virtuel puisqu'il n'entraînera pas de décaissement et n'affectera pas la capacité d'autofinancement.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**Services annexes**

M Grosjean donne une explication concernant les différents consommateurs en restauration (élèves, personnels...) - Les dépenses sont autorisées dans les limites des recettes et il montre les lignes d'écriture en expliquant chacune. Il rappelle le sens du terme « denrée de qualité » – denrées labellisées, bio et/ou produites localement – et les prescriptions de la loi Egalim de 2018 : la restauration collective doit s'approvisionner avec 50% de denrées de qualité dont 20% de denrées bio.

Selon lui l'objectif visé de 50% est encore difficile à atteindre. Mais la collectivité régionale est bien présente aux côtés des lycées pour les aider à lever les difficultés.

Mme Giraud interroge M Grosjean pour savoir si des économies ont pu être constatées grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. M. Grosjean répond que oui des économies importantes ont pu être réalisées notamment grâce au remplacement des assiettes creuses par des assiettes plates et à la gestion très fine du chef de cuisine qui travaille avec son équipe et au moyen d'une cellule de refroidissement rapide à pouvoir reposer le lendemain des restes de la veille. Le gain n'est pas négligeable : ente 15 et 20 000 euros pour l'année et comme nous ne l'avons pas anticipé nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir l'absorber complètement dans les achats d'ici la fin d'année.

Mme Giraud précise que c'était bien là le projet : économiser pour acheter mieux

M. Grosjean confirme que le supplément de budget a été tourné exclusivement orienté vers des achats de denrées de qualité. Cependant, nous sommes confrontés à des pénuries, nos fournisseurs traditionnels ne parvenant pas à satisfaire la demande.

Il y a un vrai problème pour structurer et faire se rencontrer offre et demande. Pour les produits locaux, nous passons à côté de l'offre car nous sommes fermés en juillet et en août et l'activité est déjà basse à partir de la mi-juin. M Grosjean donne l'exemple d'établissements qui ont pu acheter « une bête sur pied » avec toutes les parties à consommer mais cette solution n'est pas possible pour le lycée.

Le temps manque pour organiser des partenariats avec des producteurs locaux et puis les règles de la commande publique nous obligent à organiser nos achats de denrées de manière formalisée au vu des montants. C'est pourquoi nous nous sommes adhérents au groupement de commandes des achats de denrées pour les opérateurs publics du Jura. Des groupes de travail sont prévus pour faire évoluer les cahiers des charges de ce marché en 2022

M Grosjean illustre la difficulté en prenant un autre exemple : la collecte des déchets. Le lycée doit lutter contre le gaspillage alimentaire en triant les déchets, en les évaluant par des pesées quotidiennes et en définissant un plan d'actions pour les réduire. Le problème est que toutes les recherches pour trouver un partenaire qui recyclerait les déchets sont restées vaines. Le lycée se trouve dans un univers minéral et ne peut pas composter et valoriser le compost. VEOLIA ENVIRONNEMENT a été approchée mais ses solutions conviennent pour les centres commerciaux : leurs bacs de collecte ne rentrent pas dans notre local poubelle. Le SICTOM de Dole a mis en service une méthanerie, sauf que l'objectif est d'être performant pour produire du gaz naturel mais pas de convertir les déchets de repas plus ou moins bien triés et qui risquent de bouleverser la délicate alchimie de la production de méthane. Pas de filière trouvée pour le recyclage donc tout est mis à la poubelle des ordures ménagères.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Mme Carles fait part de son observation que parfois il n'y a pas assez prévu à manger pour les élèves, en fin de service.

M Grosjean répond que c'est aussi la conséquence de la gestion du gaspillage alimentaire à trop vouloir adapter les quantités à des effectifs prévisionnels sans outils pour les connaître précisément. Il constate que les assiettes sont souvent bien remplies et lorsqu'il manque en quantité, le chef cuisine propose autre chose qui n'est certes pas au menu .

Mme Carles remarque que très souvent on propose des frites pour remplacer ce qui manque.

M Grosjean rappelle qu'il n'est pas toujours facile de doser les quantités en cuisine et que les frites cuisent vite.

Clara Loigerot fait part de son ressenti qu'il n'y a pas de réel travail auprès des élèves au niveau du gaspillage et propose que le CVL travaille sur ce projet .

M Grosjean explique que le lycée ne constate pas de gaspillage excessif et que le lycée se trouve le plus souvent en deçà des seuils d'alerte. Il reconnaît que le gaspillage est étudié mais qu'il n'y a pas encore de plan d'action réfléchi.

Mlle Loigerot explique que sa mère intervient dans les collèges à ce sujet et peut apporter des conseils.

Mme Bourlon invite les élèves à se responsabiliser : elle déplore de constater que certains composent leur plateau avec tous les plats en sachant qu'ils ne mangeront pas tout, mais bon, c'est payé.

Mme Carles répond qu'il y a aussi une augmentation dans le nombre d'élèves qui ne prennent pas pour ne pas gaspiller.

M Grosjean rappelle la possibilité de se manifester au passage au self pour demander une plus petite/plus grande quantité. Les élèves doivent communiquer leur souhait aux agents de la cuisine.

M Longet signale que selon lui les demandes des élèves sont respectées à la demi-pension d'après ses observations au moment du service.

M Corrotte suggère de proposer deux assiettes de couleurs différentes pour déterminer les quantités.

M Grosjean répond que ce fonctionnement poserait un problème de logistique : les locaux sont contraints et il faudrait auprès de chaque poste doubler les appareils de stockage chauffe-assiettes. Ce n'est pas possible.

M Grosjean informe le CA d'une enquête en cours auprès des élèves depuis la semaine précédant la séance du Conseil d'Administration pour permettre de recueillir l'avis des usagers.

Cette enquête sera clôturée le 26 novembre et les résultats publiés avant les vacances.

M Jourdan interroge M Grosjean sur la possibilité que les professeurs puissent répondre également.

M Grosjean explique les difficultés d'organisation dans le déploiement de cette enquête à l'ensemble des personnels puisqu'il s'agit d'un sondage sur Pronote. Le sondage est publié par référence aux classes : élèves et professeurs peuvent en être destinataires mais pas les autres personnels puisqu'il ne sont pas associés à des classes. Il serait aussi compliqué pour l'ensemble du personnel du lycée (notamment les agents) de répondre car nécessiterait un accès individuel à Pronote pour chacun.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2021

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

M Grosjean annonce que la réservation des repas sera possible par des bornes/internet/smartphones prochainement. La collectivité régionale a assuré que la commande des équipements partira en janvier. Cette possibilité sera un facilitateur pour affiner la préparation des repas et contribuera à lutter contre le gaspillage.

Mme Barata évoque la difficulté pour les élèves de penser à prévenir s'ils mangent ou non.

Eugénie Mermet demande des précisions sur les délais pour réserver le repas.

M Grosjean explique que le chef de cuisine a déjà expérimenté cette façon de faire dans son précédent lycée, à Auxonne, et qu'il est habitué à ce fonctionnement. La réservation pourrait se faire à l'avance et au plus tard le matin même avant 8h30.

#### Service bourses nationales

M Grosjean présente le service des bourses nationales et explique son rôle dans le budget.

L'Etat a décidé une politique d'aide financière aux familles en difficultés : il a fixé les règles, les montants et ce sont ses services qui valident les dossiers. Le lycée est celui qui s'occupe de reverser les moyens aux familles soit en déduction des frais d'hébergement qu'il facture soit par virement sur le compte bancaire des familles (élèves externes et excédentaires). Le lycée n'a pas de marge de manœuvre et les sommes décaissées sont strictement compensées par les sommes versées par l'Etat.

Service opération en capital – prévision vierge

Il termine la présentation du budget en rappelant l'obligation d'un strict équilibre : les produits attendus doivent couvrir les charges prévisionnelles. Au besoin les fonds propres du lycée doivent être mobilisés pour garantir cet équilibre (fonds de roulement). Ce n'est pas le cas pour 2022.

La situation du fonds de roulement est présentée et expliquée.

Le budget pour l'exercice 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité par les 20 votants.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2021**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**3 Questions diverses**

**Une question est posée concernant le devenir du bâtiment de la Charité (question soumise par le collège des professeurs)**

M Parent explique que pour l'instant, des discussions sont en cours, mais rien n'est acté officiellement.

Selon la presse locale, deux DUT s'installeront à DOLE.

Un DUT Packaging ouvrirait peut-être en 2023 mais l'IUT a fait la demande d'ouvrir en 2022.

M Druet explique que le bâtiment de la Charité est un des endroits envisagés et la mairie de Dole est prête à intervenir pour soutenir cette ouverture d'un pôle universitaire à Dole. Des études sont en cours dans la ville de Dole et la région, le bâtiment de la Charité est une hypothèse. La ville de Dole a donné son accord et le principe a été validé en conseil municipal. Le lycée Nodier accueille déjà des formations du niveau supérieur. A savoir le BTS tourisme, un BAC +1 et 2 licences pro en lien avec le CNAM.

M Corrotte demande qu'en cas d'ouverture de Pole supérieur à la Charité, que le BTS y soit emplanté également.

M Parent rassure les membres du CA de sa volonté de conserver autant que possible les salles de devoir et de réunion.

M Corrotte précise qu'il s'agit d'une bonne nouvelle par rapport à la vente de la Charité, la Région a choisi de garder le bâtiment dans le patrimoine de la ville.

M Corrotte donne quelques éléments d'information sur le pôle tourisme (doc annexe)

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 19h58.

Président : M. PARENT, Proviseur

